

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026.09.140.B

Fourniture de paniers de légumes bio dans le cadre du dispositif « Paniers jeunes pousses » : attribution du marché

LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 août 2026

Secrétaire de Séance: Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, Thierry BOUILLEAU à Maud FOURRIER, François ELIE à Gérard DESAPHY,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.140.B**

Rapporteur : Monsieur ROCHETEAU

FOURNITURE DE PANIERS DE LEGUMES BIO DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PANIERS JEUNES POUSSÉS » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : ETABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

L'agglomération de GrandAngoulême s'est engagée depuis juin 2024 dans l'expérimentation d'un projet dénommé « Paniers Jeunes Pousses ».

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche des 1 000 premiers jours et a pour objectif de sensibiliser les parents à la présence dans l'environnement de molécules chimiques, telles que les perturbateurs endocriniens, aux risques pour la santé qu'elles engendrent, en vue de l'adoption des bons gestes pour en préserver le nouveau-né et sa famille.

Ce dispositif répond donc à un objectif de santé publique et de prévention afin d'améliorer la santé des enfants, des femmes enceintes et de leur famille, en favorisant la montée en compétence de la population sur ce sujet par des ateliers de sensibilisation. Les paniers de légumes fournis, exempts de pesticides, permettent d'améliorer la qualité de l'alimentation sur cette période cruciale.

Pour la fourniture de ces paniers de légumes bio, la forme du contrat retenue est un accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande sur la base des prix unitaires définis par le bordereau des prix.

En application du 2^{ème} alinéa de l'article R2162-4 du code de la commande publique, il ne comprend pas d'engagement minimum mais comprend un montant maximum de 800 000 € HT sur la durée totale du marché.

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) sous le n°366307-2026 le 28 mai 2026 ainsi qu'au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) sous le n°26-51788.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 juin 2026 à 17h00.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026

2 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

- Paysans Charentais Bio (PCB)
- SICA BIO PAYS LANDAIS.

Le service agriculture a présenté son analyse des offres en fonction des critères et sous critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation lors de la commission d'appel d'offres du 9 juillet 2026 présidée par M. Calixte Rocheteau.

La CAO a décidé d'attribuer le marché à l'association PAYSANS CHARENTAIS BIO sise 2 rue des Chasseurs à Puymoyen.

Il appartient désormais au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil communautaire en matière de marchés publics, d'autoriser la signature du marché avec ladite association pour un montant issu du DQE de 130 800,00 € HT, désignée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Calixte ROCHETEAU, conseiller délégué, membre du bureau en charge de l'achat responsable et durable, à signer le marché pour la fourniture de paniers de légumes bio dans le cadre du dispositif « Paniers jeunes pousses » avec PAYSANS CHARENTAIS BIO sise 2 rue des Chasseurs à Puymoyen (16400).

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026